



## La contraception gratuite pour les moins de 26 ans

Afin de garantir l'accès à une contraception adaptée pour chaque assuré de moins de 26 ans, l'Assurance Maladie met en place différents dispositifs gratuits.

### Le parcours sans avance de frais

Il permet notamment de bénéficier :

- d'une **première consultation** de santé sexuelle, de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles ;
- de certains **contraceptifs remboursables** pour les jeunes femmes.

Pour accéder à ces dispositifs, vous pouvez consulter au choix :

- votre médecin traitant ;
- votre gynécologue ;
- votre sage-femme ;
- un centre de santé sexuelle.



### Préservatifs gratuits en pharmacie

Le préservatif est la seule méthode qui protège des infections sexuellement transmissibles. Pour prévenir les IST, les préservatifs masculins (marques « Eden », « Sortez couverts ! », « Be Loved » et « Terpan ») et les préservatifs féminins (marques « Ormelle » et « So sexy & smile ») sont délivrés gratuitement en pharmacie, sur présentation d'une carte Vitale ou carte d'identité, ou sans justificatif pour les moins de 18 ans.

### La contraception d'urgence

La contraception hormonale d'urgence, appelée aussi « pilule du lendemain », est disponible gratuitement et sans ordonnance en pharmacie, pour toutes les femmes sans condition d'âge.

Les personnes mineures sont protégées par le secret et n'ont pas besoin de l'accord de leurs parents.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://ameli.fr)



## Mettez à jour vos informations et votre carte Vitale

### Mettez vos coordonnées à jour en quelques clics

Vous avez déménagé, changé de banque, de nom ou de numéro de téléphone ? Déclarez votre changement de situation **depuis votre compte ameli**, rubrique *Mes informations*.

Après chaque changement de situation et au minimum une fois par an, n'oubliez pas de **mettre à jour votre carte Vitale**. Rendez-vous simplement en pharmacie ou sur les bornes dans les points d'accueil de l'Assurance Maladie.



### Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](https://ameli.fr) !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code  
pour accéder à [ameli.fr](https://ameli.fr)

